

## AVIS PUBLIC SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE 2013

### AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013 ;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 17 octobre 2013.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013 ;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 17 octobre 2013.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 17 octobre 2013 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

- **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Internet de la Ville [www.ville.marieville.qc.ca](http://www.ville.marieville.qc.ca) sous l'onglet « Élections municipales 2013 ». Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

**Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la présidente d'élection, Madame Nancy Forget, par téléphone au numéro (450) 460-4444, ou en vous présentant à son bureau sis au 682, rue Saint-Charles, Marieville (Québec) J3M 1P9.**

Donné à Marieville, le deux octobre deux mille treize (2 octobre 2013).

La présidente d'élection,



Nancy Forget, OMA avocate

***Avis public 13-27***